



# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 20 novembre 2019, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Étienne Dubuis, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n° 14/19 tel qu'amendé demandant un crédit de CHF 4'600'000.00 pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et l'installation d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis.

Le Secrétaire :



N. Ray

Saint-Sulpice, le 21 novembre 2019